

LES JUIFS D'ESPAGNE, AVANT ET APRES 1492

CONFERENCE DE JACQUES ISSOREL

PERPIGNAN, RIVAGES DES ARTS, MARDI 9 NOVEMBRE 2021

AMIS DU MUSEE TERRUS, ELNE, LUNDI 20 MARS 2022

AMOPA, PEZILLA-LA-RIVIERE, 13 JANVIER 2026

Pourquoi 1492 ?

Parce que, le 31 mars 1492, les Rois Catholiques, Isabelle de Castille et son époux, Ferdinand d'Aragon, signent le décret d'expulsion des juifs des royaumes de Castille et d'Aragon.

Comment a-t-on pu arriver à une telle extrémité ? Comment ces deux souverains, qui comptaient des juifs parmi leurs proches collaborateurs, ont-ils pu décider d'expulser de leurs royaumes des femmes, des hommes, et des enfants dont les aïeux étaient enracinés dans la terre d'Espagne depuis des dizaines et des dizaines de générations, au seul motif qu'ils pratiquaient une religion autre que la religion catholique ?

C'est ce que nous allons essayer de comprendre et pour cela remontons aux origines.

Les premiers contacts attestés entre le monde juif et la péninsule ibérique remontent à des temps très anciens et, plus précisément au X^e siècle avant J.-C., à l'époque du roi Salomon¹ dont les navires allaient chercher des métaux précieux au pays de Tharsis, c'est-à-dire dans le sud de l'Espagne (*Ier Livre des Rois*). Ces contacts sont confirmés par les livres des prophètes Isaïe et Ézéchiel. Précieuse aussi est la lettre de St Paul aux Romains², auxquels il annonce un prochain voyage en Hispanie –nom romain de l'Espagne– au cours duquel il ira annoncer l'Évangile aux communautés juives³. Ceci nous amène à parler de l'empire romain. Les relations entre les juifs et les Romains étaient normales et au I^{er} siècle avant J.-C., Jules César⁴ avait même codifié les droits accordés aux juifs, en particulier, et c'est capital, le droit de pratiquer leur religion. L'empereur Auguste⁵ confirmera ces mêmes droits et les juifs vivront en paix à Rome pendant les 3 premiers siècles de notre ère, en paix avec les Romains et en paix avec les chrétiens, qui, eux, étaient persécutés.

La cohabitation entre juifs et chrétiens prend un tour nouveau au IV^e siècle, après ce que l'on a appelé la conversion, sincère ou opportuniste, de l'empereur Constantin (312). Christianisme et judaïsme deviennent maintenant des religions rivales et l'on voit se mettre en place une législation très contraignante contre les juifs : interdiction de construire de nouvelles synagogues, interdiction des mariages mixtes, interdiction d'occuper des postes de responsabilité dans l'armée et l'administration, fiscalité plus lourde.

¹ Salomon : roi de l'ancien royaume d'Israël (970-931 av. J.-C.), fils du roi David et de Bethsabée.

² Paul de Tarse ou St Paul, *Épître aux Romains*, XV, 24 et 28. Une série d'indices concordants permettent d'affirmer que St Paul était citoyen romain. Mort à Rome entre 64 et 68.

³ Première diaspora, après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor II en 526 av. J.-C. : captivité des juifs à Babylone. Seconde diaspora : en 66 ap. J.-C., révolte du peuple juif contre l'Empire romain. Les légions romaines de Titus pillent Jérusalem et détruisent le Temple en 70. La forteresse juive de Massada tombe en 73. Commence alors la 2^e diaspora dans tout l'empire romain, d'où les contacts de Paul avec les communautés juives autour de la Méditerranée.

⁴ Jules César, 100-44 av. J.-C.

⁵ Auguste, 27 av. J.-C.-14 ap. J.-C.

L'attitude des chrétiens et de l'Église ne changera guère au cours des siècles suivants, jusqu'en 1492 et bien au-delà. Les juifs sont tolérés par l'Église officielle, par la papauté, car ils sont les témoins d'une vérité, celle de l'Ancien Testament, qu'ils partagent avec les chrétiens, mais, comme l'écrit l'historien Luis García Moreno « à condition de mener une vie misérable, accompagnée de souffrances en expiation de leur péché de n'avoir pas accepté le message salvateur de Jésus ». Telle est la cause de l'antijudaïsme pendant les siècles qui vont suivre : les juifs refusent de reconnaître en Jésus le Messie. Leur religion est dans l'erreur, selon la religion dominante, le christianisme, mais elle est tolérée.

L'empire romain s'effondre au V^e siècle sous la poussée des peuples que l'on a appelés les Barbares. En Espagne, ce sont les Wisigoths qui s'imposent. Ils sont chrétiens, mais ariens, c'est-à-dire des chrétiens dissidents, puisque, en autres choses, ils ne reconnaissent pas la Trinité, du moins jusqu'à l'adhésion de leur roi Récarède au catholicisme, en 587. Cette adhésion annonce des jours bien sombres pour les communautés juives, les *aljamas*. Les lois antijuives se font de plus en plus dures, brutales. Aussi l'arrivée des musulmans en 711 est-elle vécue par les communautés juives d'Espagne, comme une libération.

Les princes musulmans font, en effet, preuve de tolérance et laissent juifs et chrétiens pratiquer librement leurs religions respectives, moyennant un impôt spécial, la *jizya*. Les trois communautés (musulmans, juifs et chrétiens), cohabitent. C'est ce que l'on a appelé l'Espagne⁶ des trois religions, des trois cultures, qui ne fut pas un âge d'or, mais une alternance de cohabitation et de conflits parfois violents dans l'espace urbain, en particulier lorsque les dynasties almoravide puis almohade imposèrent leur domination (XI^e-XII siècles).

Les choses n'iront guère mieux pour les juifs quand, avec les avancées de la Reconquête, les royaumes chrétiens du nord gagneront du terrain et progresseront vers le sud. Tolède est reprise en 1085, Saragosse en 1118, Séville en 1248. Les juifs, parmi lesquels on compte des pauvres et des riches en quantité égale que chez les chrétiens, sont protégés par les rois de Castille et d'Aragon, mais cela ne les empêche pas d'être les victimes d'un antijudaïsme populaire entretenu par les consignes papales et les prédications des moines mendiants (dominicains, franciscains, augustins, carmes), qui recommandent de ne pas avoir de contacts avec les juifs, et, entre autres, interdisent les mariages mixtes. Divers conciles et synodes restreignent leurs libertés, comme le concile de Latran, en 1215, qui impose aux juifs, entre autres contraintes, de porter un signe distinctif, la rouelle, petite pièce d'étoffe jaune en forme de roue.

Il serait fastidieux d'énumérer les nombreux conciles et synodes qui, pendant le Moyen-âge interdisent aux juifs d'exercer certains métiers, qui leur interdisent de fréquenter des chrétiens, qui leur ordonnent de vivre dans certains quartiers et de ne pas en sortir. Ces dispositions furent, selon les époques et les circonstances, sévèrement ou mollement appliquées.

Il faut dire que les rois chrétiens, qui officiellement respectaient les consignes papales, prenaient les juifs sous leur protection et les déclaraient « *servi regis* » (esclaves du roi). Ils étaient propriété du roi. Les juifs, de leur côté, étaient traditionnellement respectueux de l'autorité royale.

Les juifs riches ou très riches le devenaient grâce au commerce de l'argent. L'Église considérait le prêt d'argent comme une activité malsaine, car il permettait de gagner de l'argent sans travailler.

En réalité, on sait que les chrétiens, eux aussi, pratiquaient le prêt à intérêt, mais de façon plus discrète. Même des prélats prêtaient de l'argent, mais par l'intermédiaire des juifs qui

⁶ Les musulmans désignaient le territoire de l'Espagne actuelle sous le nom de *Al-Andalus*.

administraient leurs biens. Ainsi l'honneur de l'archevêque ou de l'évêque était sauf, son âme n'était pas salie par le péché. Le prêt avec intérêt n'était d'ailleurs nullement interdit. Il était même codifié. L'intérêt ne devait pas dépasser 33 % en Castille et 20 % en Aragon.

On est en droit de penser que les rois chrétiens protégeaient les juifs pas seulement par bonté d'âme, mais aussi par intérêt. Ils avaient confiance en leur compétence et trouvaient en eux de bons administrateurs, des conseillers, des médecins⁷ et, quand les caisses royales étaient vides, des prêteurs indispensables. Ainsi voit-on Pierre III d'Aragon, demander en 1281 une forte somme à la communauté juive de Saragosse avant de partir à la conquête de la Sicile, après les fameuses Vêpres siciliennes⁸. Les nobles et même les institutions religieuses avaient également recours aux juifs pour administrer leurs biens.

Déjà lorsqu'ils étaient sous domination musulmane, les juifs s'étaient vu confier, entre autres, la mission de collecteur des impôts. Comme en France les fermiers généraux sous l'Ancien Régime, le collecteur (juif ou chrétien) versait à l'avance au Trésor royal une somme forfaitaire et se réservait pour salaire la différence entre cette somme et les sommes effectivement perçues. Cette pratique évidemment ne rendait pas le collecteur sympathique aux yeux de la population, surtout s'il était juif, c'est-à-dire ennemi de la foi chrétienne.

À l'instar des fermiers généraux français, les collecteurs réussissaient souvent à amasser de grandes fortunes, mais la grande majorité des juifs d'Espagne au Moyen-âge était des petites gens : agriculteurs, éleveurs (tant qu'on ne leur a pas interdit de posséder des terres à la fin du XIII^e siècle), prêteurs d'argent, médecins, cordonniers, tailleurs, bourreliers, cardeurs, brodeurs, orfèvres, forgerons, serruriers, chapeliers, teinturiers, tanneurs, relieurs, tisserands, ou simplement des ouvriers.

Mais ceux que l'on remarquait, ce n'étaient pas ces travailleurs modestes ou les petits prêteurs, c'étaient les juifs riches, ceux qui pratiquaient le prêt d'argent à grande échelle, qui prêtaient aux rois, aux nobles, aux prélats, à qui on avait confié des postes prestigieux, qui menaient grand train et habitaient des palais somptueux.

Le climat d'antijudaïsme populaire latent était alimenté par la rumeur publique, laquelle était entretenue par les consignes papales, par les prédications des membres des ordres mendiants (dominicains, etc.). Dans un tel climat les passions, les haines et la violence pouvaient se déclencher à tout moment. A tout moment, on pouvait glisser de l'antijudaïsme (c'est-à-dire le rejet des juifs à cause de leur croyance), à l'antisémitisme, c'est-à-dire le rejet des juifs comme communauté, comme groupe ethnique.

Comme, par exemple, au XIV^e siècle, quand de grands malheurs s'abattent sur l'Espagne : guerres civiles, mauvaises récoltes, crise économique, famines et épidémie de peste noire (1348), ce sont les juifs, descendants de ceux qui ont tué Jésus, qui sont tenus pour responsables par une population désemparée, qui se sent frappée par une malédiction, frappée par ce que l'on pense être la colère de Dieu. La richesse, l'ascension sociale de certains juifs, qui ne sont, soulignons-le, qu'une minorité attise les haines. On accuse les juifs d'empoisonner les puits, de profaner des hosties consacrées, d'enlever des enfants pour procéder à d'horribles sacrifices.

En particulier en 1391, de violentes émeutes éclatent à Séville et gagnent rapidement le reste de l'Andalousie avant de remonter vers la Castille et l'Aragon. Même les Baléares (les

⁷ Par exemple, Juan de Guadalupe, médecin des Rois Catholiques, à partir de 1483, était un *converso* (voir plus bas le sens de ce mot).

⁸ Palerme, mars 1282 : soulèvement populaire contre la domination française de Charles d'Anjou : massacre de milliers de Français (= les Vêpres siciliennes). Fin de la dynastie angevine (1265-1282). Pierre III d'Aragon profite de la révolte pour intervenir militairement et s'emparer de la Sicile.

Chuetas = *conversos* : victimes de discrimination jusqu'au XX^e siècle) sont touchées par ce mouvement de haine et de violence. Les morts, les pillages de maisons, de boutiques, se comptent par milliers, des centaines de synagogues sont incendiées. Pour sauver leur vie et leurs biens beaucoup de juifs demandent à recevoir le baptême. Du jour au lendemain, les voilà devenus des chrétiens. Le jour de la cérémonie, ils abandonnent leur nom juif et adoptent un nom et un prénom chrétiens.

Leur nouveau nom est souvent celui de leur parrain ou leur marraine, forcément un chrétien. Celui qui hier s'appelait Moïse Levi s'appellera désormais Antonio García ou Manuel Martínez, celle qui portait le nom de Sarah Jacob deviendra María López ou Teresa Rodríguez. Si bien qu'au bout de 4 ou 5 générations, on ne saura plus très bien qui avait des ascendances juives et qui n'en avait pas.

Afin de bien montrer leur attachement à leur nouvelle religion, les « nouveaux chrétiens » optent parfois pour des noms emblématiques du catholicisme : Cruz, de la Cruz, Ramos, Salvador ou Santamaría. On désigne ces juifs convertis sous le nom de *conversos*, ou de *crisianos nuevos*, « nouveaux chrétiens », par opposition aux « vieux chrétiens ». On les appelle aussi avec mépris « *marranos* »⁹.

Qui sont ces vieux chrétiens ? Ce sont des Espagnols, nobles ou pas, fiers de ne compter parmi leurs ascendants aucun juif ni aucun musulman, ni même aucun *converso*.

Normalement, plus rien ne distinguait un *converso* d'un autre chrétien. Désormais lui et sa famille prenaient soin d'assister à la messe dominicale, de sanctifier les grandes fêtes du calendrier liturgique, de faire maigre le vendredi et pendant le carême. On sait que les *conversos* achetaient ostensiblement de la viande de porc et travaillaient le samedi, c'est-à-dire le jour du sabbat, afin de bien montrer qu'ils avaient rompu avec le judaïsme. Des esprits malveillants affirmaient cependant que toutes ces démonstrations de foi n'étaient qu'une façade et que dans le secret de leurs maisons certains *conversos* continuaient de judaïser, c'est-à-dire de pratiquer leur religion et d'en observer les principes.

Le fait d'être maintenant assimilés aux chrétiens permettait aux *conversos* d'accéder à des fonctions qui jusque-là leur étaient interdites. C'est ainsi qu'on les voit entrer dans les *regimientos* (conseils municipaux). Ils sont donc *regidores* (échevins). Leurs fils et leurs filles épousent des nobles. Certains *conversos* entrent dans les ordres et leur culture leur permet de s'élever jusqu'aux premiers rangs de la hiérarchie ecclésiastique. L'exemple le plus frappant de ce type de promotion est fray Hernando de Talavera, confesseur de la reine Isabelle la Catholique et nommé par elle archevêque de Grenade, dès la prise de possession de la ville par les Rois Catholiques en 1492. On peut citer aussi le cas de Salomon ha-Levi, rabbin de Burgos, qui se fait baptiser avec toute sa famille en 1390, prend le nom de Pablo de Santa María et devient peu après évêque de Burgos.

Ces médisances quant à la sincérité religieuse des *conversos* avaient-elles un fondement ou n'étaient-elles que mensonge et calomnies ?

Il est exact que beaucoup de nouveaux chrétiens l'étaient devenus non par conviction ou par action de la grâce divine, mais uniquement pour échapper aux massacres et au pillage de leur maison, de leur commerce ou de leur atelier, ou simplement aux vexations, aux interdictions sociales. Une fois l'orage passé, un certain nombre étaient revenus subrepticement à leur ancienne foi ou conservaient certaines habitudes alimentaires et les pratiques de leurs ancêtres

⁹ *Marrano* signifie « porc » en espagnol.

pour les mariages ou les deuils, et aussi leurs liens avec les membres de leur famille, avec leurs amis demeurés fidèles à la foi judaïque¹⁰.

Si dans le plus grand secret, un nombre non négligeable de *conversos* continuaient de pratiquer la religion juive, de judaïser, hâtons-nous d'ajouter que tous les *conversos* ne jouaient pas un double jeu. Un certain nombre, difficilement chiffrable, avaient adopté la foi catholique après avoir été convaincus, entre autres, par les prédications des moines mendiants. Cette sincérité religieuse devenait encore plus effective avec les enfants et les petits-enfants des convertis, car ils étaient élevés dans la religion catholique, assistaient au catéchisme et recevaient les sacrements.

Mais par l'effet d'une généralisation abusive, tous les *conversos* étaient mis dans le même sac, tous étaient soupçonnés de judaïser en secret, tous étaient réunis sous le nom injurieux de *marranos*. Pour résoudre le problème, il fallait supprimer drastiquement toute communication entre les juifs et les juifs convertis. C'est dans ce climat que fructifia l'idée de créer une juridiction chargée d'enquêter sur les cas douteux et de châtier les judaïsants tout en rendant justice aux autres, c'est-à-dire aux *conversos* qui étaient devenus de vrais et sincères chrétiens.

C'est ainsi que les Rois Catholiques, demandèrent au pape Sixte IV d'établir une juridiction nouvelle, spécifique, destinée à réprimer un cas bien particulier : les atteintes à la foi des « nouveaux chrétiens » judaïsants. Ils furent encouragés dans cette démarche par certains *conversos* qui ne supportaient plus d'être sans cesse montrés du doigt et traités de mauvais chrétiens.

On sait que l'Inquisition existait depuis fort longtemps. Elle avait été créée en 1231 par le pape Grégoire IX afin de rechercher et de condamner les hérétiques. Dans le cas présent, les choses étaient différentes : il s'agissait de surveiller les nouveaux chrétiens et de s'assurer de la vérité de leur foi.

La bulle demandée par les souverains est accordée le 1^{er} novembre 1478 par le pape. Elle porte le nom de *Exigit sinceræ devotionis* et autorise les Rois Catholiques à nommer des inquisiteurs dans leurs royaumes respectifs. C'est deux ans plus tard, en 1480, que le Tribunal du St Office est mis en place à Séville. D'autres suivront : Cordoue, Valence, Saragosse en 1482 ; Tolède en 1483 ; Barcelone en 1484 ; Valladolid et Murcie en 1488 ; Cuenca en 1489, Logroño en 1491. D'autres seront aussi créés dans les années suivantes.

Le premier Inquisiteur Général fut le tristement célèbre fray Tomás de Torquemada¹¹. Les tribunaux mis en place dans les villes que nous avons énumérées, il y a un instant, se composaient de deux inquisiteurs et d'un assesseur, de deux greffiers et d'un accusateur public : le *fiscal* (avocat général). La base sociale de l'Inquisition, c'étaient les « familiers »

¹⁰ On imagine la loi du silence qui régnait dans les familles de *conversos* judaïsants et les sévérissimes recommandations faites aux enfants, qui ont quelquefois la langue un peu trop longue, de ne jamais raconter ce qu'ils voyaient et vivaient chez eux et dont ils étaient les premiers témoins :

- prières rituelles, cérémonies de mariage ou de deuil qu'il fallait organiser dans le plus grand secret
- célébration des fêtes, telles que *Rosh-ha-Shana* (septembre-octobre). Dix jours plus tard, la fête de *Yom Kippour* (Grand Pardon). Dix jours plus tard encore, *Souccoth*, la fête des Cabanes, qui rappelle l'errance du peuple de Dieu dans le désert avant son entrée dans la Terre Promise. Au cœur de l'hiver, *Hanoucca* (fête des Lumières) et, au début du printemps, *Pourim*. Ensuite, en mars-avril, la grande fête de *Pessah*, la Pâque, où l'on consomme l'agneau au cours du repas familial, appelé *seder*.
- jeûnes et prescriptions alimentaires (lois alimentaires juives ou *cacherout*). Parmi ces lois : non consommation de viande de porc et abattage des animaux sous la surveillance du rabbin, qui vérifie que l'animal a bien été vidé de son sang.

¹¹ Contrairement à ce que l'on lit parfois, Torquemada n'était pas d'origine juive.

(*familiares*) du St Office, des agents bénévoles dont le rôle était de dénoncer les *conversos* de leur entourage, ou même de leur famille, qu'ils soupçonnaient de judaïser.

Les tribunaux étaient attachés à une ville, mais ils se déplaçaient aussi dans des villes ou des bourgs voisins. Le tribunal publiait d'abord un édit de grâce, c'est-à-dire une invitation adressée à tous les habitants à se dénoncer spontanément dans un délai de 40 jours. Passé ce délai, il n'y avait plus d'indulgence. Ceux qui se dénonçaient étaient absous et réintégrés dans le sein de l'Église au cours d'une cérémonie appelée la « réconciliation »¹². Ils évitaient ainsi la confiscation de leurs biens. Là où les choses devenaient plus dramatiques, c'est que les « réconciliés » avaient le devoir de dénoncer toute personne dont ils jugeaient le comportement suspect. Ainsi a-t-on pu voir le père dénoncer sa fille ou son fils, le mari sa femme et vice-versa.

Les dénonciations n'étaient pas anonymes : les inquisiteurs connaissaient l'identité du dénonciateur, mais sa déposition était tenue secrète. S'il le jugeait nécessaire le tribunal faisait procéder à l'arrestation du suspect. Celui-ci était mis en prison et, qui plus est, au secret. Il ne savait pas et ne devait jamais savoir qui l'avait accusé.

Au bout d'un certain temps, le prévenu était extrait de son cachot et comparait devant le tribunal qui lui donnait lecture des accusations portées contre lui. Il avait alors le droit de préparer sa défense à l'aide de son ou de ses avocats, selon sa fortune. Il n'y avait jamais confrontation entre le dénonciateur et sa victime. Si le tribunal estimait que le prévenu lui cachait la vérité, il pouvait avoir recours à la torture, mais son usage était loin d'être systématique.

Les peines prononcées par le tribunal allaient de la simple abjuration à la mort sur un bûcher, en passant par la prison, les galères ou la flagellation. Sans compter, bien sûr, la confiscation de tous les biens¹³.

Toutes les peines étaient prononcées au cours d'une cérémonie solennelle et publique, appelée *auto de fe* (en fr. autodafé)¹⁴. L'autodafé était présidé par les autorités civiles et religieuses de la ville et la population était invitée à s'y associer. Les accusés étaient coiffés d'une sorte de mitre en papier, appelée la *croca*, et revêtus du *sanbenito*, une casaque jaune sur laquelle était inscrit le péché qu'ils avaient commis. Ils défilaient pieds nus dans la ville en une longue procession, puis les *sanbenitos* étaient accrochés dans l'église ou la cathédrale de la ville afin de rappeler à jamais le souvenir du péché commis par les condamnés. Les condamnés à mort étaient conduits au bûcher après la cérémonie. Les condamnations à mort représentaient 20% de l'ensemble des condamnations. Un exemple : à Tolède pour la seule année de 1490, 433 *conversos* périrent brûlés vifs.

Seuls étaient concernés par l'Inquisition les nouveaux chrétiens. Elle ne s'intéressait pas aux juifs. Les juifs restaient libres de pratiquer leur religion, mais l'idée que si nombre de *conversos* judaïsaient en secret, parce qu'ils continuaient à fréquenter leurs parents ou leurs amis juifs, ne cessait de se développer¹⁵. C'est pourquoi une longue série de mesures avaient

¹² Dans l'Église catholique le sacrement de réconciliation, également appelé « de pénitence », « du pardon » ou « confession », est le moyen d'obtenir le pardon des péchés commis après le baptême.

¹³ La mise en vente des biens confisqués servait à rémunérer les membres du tribunal et à couvrir les frais de fonctionnement. Cela peut expliquer en partie le zèle dont firent preuve les divers tribunaux du Saint Office...

¹⁴ Cf. Voltaire, *Candide* (1759), chap. 6 : « Comment on fit un bel autodafé pour empêcher les tremblements de terre, et comment Candide fut fessé ».

¹⁵ Cette suspicion envers les nouveaux chrétiens, les *conversos*, avait un précédent. En effet, 40 ans avant l'apparition de l'Inquisition, au milieu du XV^e siècle, on voit naître et se développer un « préjugé insidieux » qui empoisonne et empoisonnera pendant plusieurs siècles l'esprit public en Espagne : la pureté de sang. Ce préjugé prend en 1449 la forme officielle et administrative de statuts. Cela se passe à Tolède. Le conseil municipal de

cherché dès le début du XV^e siècle à les isoler dans des ghettos, que l'on appelait les *juderías* et en Catalogne les *calls*. Le *call* de Perpignan se trouvait sur la colline où est bâtie l'église St Jacques. Et c'est cette logique de marginalisation des juifs, de leur mise à l'écart de la société, ce souci de supprimer tout contact entre juifs et nouveaux chrétiens qui conduit à une décision que les Rois Catholiques ne prennent qu'après beaucoup d'hésitations : l'expulsion.

L'édit d'expulsion est signé le 31 mars 1492 et ne laisse que 4 mois aux juifs pour quitter le territoire des royaumes de Castille et d'Aragon. Le texte de l'édit est trop long pour être lu ici. En voici néanmoins le passage essentiel :

*Nous ordonnons en cet édit que tous les juifs et juives de tout âge, résidant en nos domaines et territoires, partent avec leurs fils et filles, leurs domestiques et parents, grands et petits, quel que soit leur âge, d'ici à la fin juillet de cette année, et qu'ils n'osent pas revenir sur nos terres, fût-ce d'un pied. Tout juif qui n'obéirait pas à cet édit et serait trouvé en nos royaumes et domaines, ou qui retournerait dans le royaume de quelque manière que ce soit, encourra la peine de mort, et la confiscation de tous ses biens*¹⁶.

cette ville (capitale de la Castille) adopte un statut aux termes duquel seront exclus des emplois publics toutes les personnes qui ne pourront pas prouver qu'elles ne descendent pas de juifs, de musulmans ou de *conversos*. Cette disposition locale s'étend très rapidement à tous les emplois publics de Castille et d'Aragon, aux grands corps de l'État, aux universités, aux chapitres des cathédrales, aux ordres religieux. Bien que désavouée, dès 1450, par le roi de Castille Jean II et par le pape Nicolas V, cette mesure provoqua de nombreux troubles et même des affrontements sanglants à Tolède, à Cordoue, et dans d'autres villes. La littérature nous offre un exemple humoristique de l'importance dans la société de l'époque de cette notion de pureté de sang. Il s'agit d'un *entremés* de Cervantès : *El retablo de las maravillas*. Un bateleur arrive dans un village et présente un spectacle où interviennent des personnages aussi divers que Sanson, le taureau de Salamanque, les souris de l'Arche de Noé, des lions et des ours. Mais il avertit le public que seuls pourront voir tous ces personnages et ces animaux les spectateurs qui n'ont pas de sang juif ou maure dans les veines. En fait, il n'y a rien à voir, mais quand le bonimenteur décrit Sanson faisant s'écrouler le temple ou quand il fait croire qu'une troupe de souris courent entre les pieds des spectateurs, tous simulent l'effroi afin de bien apparaître comme de vieux chrétiens au sang « pur ». Pour se défendre contre le tort que leur causaient les statuts de pureté de sang et pour conserver des positions souvent enviables, les familles de *conversos* durent avoir recours à de fausses généalogies. Il leur fallut suborner des témoins qui, moyennant rétribution, juraient sur ce qu'ils avaient de plus cher, au cours des enquêtes menées quelquefois par l'Inquisition elle-même, que leur grand-père avait toujours dit que le grand-père de tel ou tel supposé descendant de *converso* était un vieux chrétien sans tache. On sait, par exemple, que lors du procès de béatification de Thérèse d'Avila, en 1614, les carmélites dissimulèrent soigneusement que le grand-père de la future bienheureuse et sainte était un *converso* condamné par l'Inquisition. Des exemples de généalogies trafiquées comme celle-ci durent se multiplier, puisque nombre de *conversos* ou de descendants de *conversos* occupèrent des postes de premier rang dans l'administration et même dans l'Eglise : nous avons déjà parlé de fray Hernando de Talavera, confesseur de la reine. Nous pourrions y ajouter Hernando del Pulgar, chroniqueur officiel du royaume de Castille et nommé à ce poste par la reine Isabelle.

¹⁶ Le passage cité est précédé de : « *Vous savez fort bien qu'en nos territoires se trouvent certains mauvais Chrétiens qui se sont judaïsés et sont coupables d'apostasie envers notre Sainte foi Catholique, la plupart étant dues à des communications entre Juifs et Chrétiens. C'est pourquoi, en l'an 1480, nous ordonnâmes que les Juifs soient séparés des villes et cités de nos domaines et qu'il leur soit attribué des quartiers séparés, en espérant que le problème soit résolu par une telle séparation. Et nous ordonnâmes qu'une Inquisition soit établie en un tel domaine; et en douze ans, cela a fonctionné, l'Inquisition a trouvé beaucoup de coupables. En outre, nous sommes informés par l'Inquisition et d'autres que le grand dommage occasionné aux Chrétiens persiste, et que cela continue du fait des conversations et communications qu'ils tiennent avec les Juifs, de tels Juifs tentant par tous les moyens de renverser notre sainte foi Catholique.[...]*

Par conséquent, avec le conseil et l'avis des hommes éminents et nobles de notre royaume, et d'autres personnes de connaissance et conscience de notre Conseil Suprême, après avoir beaucoup délibéré, il a été conclu et

L'édit précise que les juifs bénéficieront jusqu'à leur départ de la protection de la couronne et qu'ils ont le droit de vendre leurs biens, mais il leur est interdit d'emporter de l'or, de l'argent et des pièces de monnaie. On échange sa maison contre un mulet, sa boutique contre un âne, animaux qui seront bien utiles quand il faudra marcher des jours et des jours pour gagner une frontière ou un port.

Devant des conditions aussi extrêmes beaucoup de juifs optèrent pour la conversion. Telle était d'ailleurs l'espérance secrète des Rois Catholiques en promulguant le décret d'expulsion. Ils espéraient créer une dynamique. Ainsi les voit-on servir de parrains au baptême en grande pompe de l'une des personnalités juives les plus en vue : le rabbin Abraham Seneor, au monastère de Guadalupe, le 15 juin 1492. Il prend le nom de Fernando Núñez Coronel et devient peu après membre du Conseil royal.

Il y avait donc chez Isabelle et Ferdinand l'espoir de voir se produire un vaste et surtout définitif mouvement de conversion, mais, comme pour les musulmans quelques années plus tard (les morisques, expulsés en 1609 par Philippe III), leur calcul se révéla inexact, et l'on estime, entre 150 et 200.000 le nombre de juifs qui décidèrent de persévérer dans leur foi et donc de partir vers l'exil¹⁷.

Avant de parler de cet exil massif, arrêtons-nous un instant sur le cadre plus vaste dans lequel s'inscrit la décision des Rois Catholiques de chasser les juifs d'Espagne. Leur mariage (1469), première étape vers l'unification politique de la péninsule, est une simple union dynastique : chacun des deux royaumes conserve son autonomie (langue, coutumes, monnaie, droit public et privé, cours de justice). Pour fortifier cette union il est nécessaire de promouvoir l'unité religieuse, garante de l'unité nationale. Pour cela, il faut éliminer les autres religions : judaïsme et islam. Pour le judaïsme, ce sera l'expulsion. En ce qui concerne l'islam, les Rois Catholiques décident d'entreprendre une croisade contre le dernier royaume musulman : le royaume de Grenade. La guerre de Grenade dure 10 ans. Les Rois Catholiques entrent solennellement dans Grenade, le 2 janvier 1492. Ils pensent qu'il sera possible de convertir les musulmans grenadins. Cette tentative, poursuivie tout au long du XVI^e siècle par Charles Quint et Philippe II, se soldera par un échec et l'expulsion des morisques sera décidée en 1609 par Philippe III.

Remarquons que l'unification politique et administrative, définitive donc, des royaumes de Castille et d'Aragon ne se fera qu'au XVIII^e siècle (1707) sous le règne de Philippe V, petit-fils de Louis XIV (*Decretos de Nueva Planta*).

Revenons maintenant vers les juifs qui refusèrent de se convertir et partirent en exil. Beaucoup gagnèrent le Portugal, où ils furent bien accueillis au début, mais 5 ans plus tard le roi Manuel I^{er} décréta la conversion générale de tous les juifs. Aussi beaucoup s'embarquèrent

résolu que soit ordonné à tous les Juifs et Juives de quitter nos royaumes, et qu'ils ne soient jamais autorisés à y retourner ».

¹⁷ Du point de vue démographique, le départ des juifs ne représenta pas une perte irréparable, car il intervint à un moment de forte augmentation de la population et ne concerna que 3,3% de la population (200.000 sur un total de 6 M d'habitants environ). En revanche, du point de vue qualitatif le dommage fut important. Les royaumes de Castille et d'Aragon se virent privés du jour au lendemain d'une partie de leurs cadres et de leurs élites. Les affaires marquèrent le pas une dizaine d'années, puis elles reprurent, en particulier à Séville, point de départ et d'arrivée du commerce avec le Nouveau Monde. Mais si le départ des juifs ne fut pas la cause d'un désastre économique, c'est tout simplement parce que les *conversos* continuèrent à travailler, à fabriquer, à commercer, à prêter de l'argent, comme ils l'avaient toujours fait avant de se convertir au catholicisme.

vers l'Europe du Nord (Rouen, Anvers, Amsterdam)¹⁸, vers l'Afrique du Nord, la Provence, la Grèce et surtout vers l'empire ottoman, où les juifs étaient assurés de bénéficier de la tolérance religieuse, moyennant un impôt.

En mars 1492, le Roussillon était encore sous domination française (Charles VIII). Mais la France restitue le Roussillon, la Cerdagne, le Conflent et le Vallespir au royaume d'Aragon aux termes du traité de Barcelone (19 janvier 1493). Les Rois Catholiques font leur entrée solennelle à Perpignan, le 13 septembre 1493, et s'empressent d'appliquer le décret d'expulsion des juifs (21 septembre 1493). Nombre de juifs catalans du sud qui s'étaient réfugiés à Perpignan et aux alentours afin d'échapper au décret de 1492, tombent maintenant sous le coup du nouveau décret, car ils sont devenus sujets du roi d'Aragon. Tous disposent de 30 jours pour partir (ou se convertir). Ceux qui refusent de renier leur foi s'embarquent à Collioure en novembre 1493, comme le rappelle la plaque apposée au bas de la muraille du Château Royal.

L'histoire des juifs d'Espagne s'arrête pour longtemps le 31 juillet 1492¹⁹, puisque, à partir de cette date, officiellement il n'y a plus de juifs dans les royaumes de Castille et d'Aragon. En revanche, l'histoire des *conversos* judaïsants continue dans la douleur. Cette terrible machine de guerre qu'est l'Inquisition traque, débusque, emprisonne, condamne les nouveaux chrétiens judaïsants. La répression se poursuit jusqu'en 1530 avec des dizaines de milliers de procès dans les deux royaumes. Cette répression est si méthodique, si efficace qu'à partir de 1530 le nombre des procès est en nette régression.

Le dernier procès concernant des *conversos* eut lieu à Tolède en 1801. L'Inquisition fut abolie en 1808 par Joseph Bonaparte, José I^o, puis rétablie par Ferdinand VII, en 1814, et définitivement supprimée en 1834²⁰.

Revenons maintenant aux juifs qui, en 1492, partent vers l'exil. Ils désignent l'Espagne, terre de leurs aïeux depuis de longs siècles, sous le nom de Sefarad. Voilà pourquoi on les désigne, et eux-mêmes se désignent, sous le nom de séfarades ou de séfardis. Nous allons nous intéresser surtout à ceux qui ont trouvé refuge dans l'empire ottoman

Ces séfarades s'installent au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Lybie et au-delà à Istanbul, à Smyrne, à Salonique, mais certains s'arrêtent à Sarajevo, à Sofia, à Alep, à Damas, au Caire ou à Alexandrie. Bien que vivant maintenant en pays musulman, ils conservent leur langue : l'espagnol du XV^e siècle. Au fil des années et en raison du contact avec les langues locales, cet espagnol parlé par eux dans la vie quotidienne évolue vers une langue que l'on appelle le judéo-espagnol. Cette langue parlée encore aujourd'hui a conservé de nombreux archaïsmes, aujourd'hui oubliés par l'espagnol actuel²¹. Elle a conservé des mots hébreux et s'est enrichie,

¹⁸ C'est le cas de Isaac Rodrigues d'Espinosa, né en 1543, grand-père du philosophe Baruch Spinoza (Amsterdam, 1632-La Haye, 1677).

¹⁹ Dans les actuelles Pyrénées-Orientales, un an plus tard, le 21 septembre 1493.

²⁰ . Les statuts de pureté de sang furent en vigueur dans les faits jusqu'en 1837 et officiellement jusqu'en 1865.

²¹ Pour dire 'acheter' les séfarades continuent d'employer 'mercar', au lieu de 'comprar', 'trocar' (échanger), au lieu de 'cambiar'. Ils conservent les prononciations du XV^e siècle : 's = z' (mesa → medza), x = che (caxa = cacha), comme dans le catalan 'caixa', alors que l'espagnol adopte dès le XVI^e siècle la prononciation gutturale : j = jota : Quixote → Quijote. A cela s'ajoutent des mots hébreux, mais aussi, selon les pays, des mots arabes, turcs, grecs ou italiens. Pensons au témoignage de Manolo Valiente [Manuel Pérez Valiente], quant à un Roumain, comme lui reclus au camp d'Argelès : « *Enfermé [au camp d'Argelès-sur-Mer] comme les Espagnols, il était d'origine roumaine. Sa famille provenait de Cordoue et conservait encore la clé de la maison, clé qu'ils se transmettaient de père en fils. Quelle émotion de l'entendre exprimer dans la vieille langue castillane du Moyen-Âge son amour pour la terre d'Espagne* » Manolo Valiente, *Un « vilain » rouge dans le Sud de la*

selon les pays, de mots arabes, turcs, grecs ou italiens. Les séfarades ou judéo-espagnols de Turquie et de Grèce conservent aussi comme un trésor leurs traditions, leurs recettes culinaires et même la clé de la maison d'Espagne qu'ils durent quitter en 1492.

Cette longévité de la langue espagnole (600 ans !) si loin de ses racines est comparable à la longévité du français au Canada, où 23 % des habitants ont conservé le français comme langue maternelle.

Au XIX^e siècle, l'empire ottoman, que l'on appelle à ce moment-là « l'homme malade de l'Europe », entreprend une modernisation sur tous les plans en s'inspirant des modèles anglais et surtout français, et plus précisément napoléonien. La France jouit à cette époque d'un grand prestige et, dans la seconde moitié de ce même XIX^e siècle, le français s'impose comme la langue de la culture, du commerce et des affaires dans toute la zone du Moyen-Orient. C'est dans ce contexte qu'est fondé à Paris, en 1860, par des juifs français l'Alliance Israélite Universelle, dont l'objectif est de développer un réseau scolaire visant à l'émancipation par la culture, et à travers la langue française, des juifs d'Orient.

Ces écoles sont mixtes, ce qui est, pour l'époque et le lieu, une extraordinaire nouveauté. L'enseignement dispensé signifie pour les jeunes séfarades une ouverture vers le monde occidental et la France en particulier. L'engouement des séfarades pour la France fait que l'on traduit en judéo-espagnol la plupart des classiques de la littérature française et qu'on les publie sous forme de feuilleton dans les journaux écrits en judéo-espagnol, tels que *El Tiempo* ou *El Telégrafo* à Istanbul. Ces journaux, et d'autres comme *La Época* à Salonique²², paraîtront quotidiennement jusqu'en 1930. À Salonique, où il y avait 32 synagogues, on comptait jusqu'à 20 journaux et 8 revues dont les articles étaient rédigés en judéo-espagnol.

L'Alliance Israélite Universelle va très vite créer, du Maroc à la Turquie, des écoles où l'enseignement est donné en français. En 1913, à la veille de la Guerre de 14-18, il y avait 183 écoles et 50.000 élèves répartis dans divers pays du pourtour méditerranéen. La place du français dans l'enseignement a comme corollaire l'affaiblissement du judéo-espagnol, qui peu à peu, et jusqu'à l'époque actuelle, ne cessera de perdre du terrain. Il n'y a plus de journal rédigé en judéo-espagnol ni en Turquie, ni en Grèce, ni dans aucun autre pays du monde. On trouve seulement dans un journal de la communauté juive de Turquie un supplément mensuel en judéo-espagnol, intitulé *El Amaneser (sic)*, et dans l'hebdomadaire *Shalom* (Turquie) une page en judéo-espagnol. Aujourd'hui le judéo-espagnol fait l'objet à l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales, Paris) d'un enseignement optionnel. En 2025 : deux thèses et deux masters avaient pour sujet le judéo-espagnol. On estime que le judéo-espagnol est encore parlé de par le monde par 100.000, peut-être 130.000 personnes, mais est classé par l'UNESCO dans la longue liste des idiomes en danger.

Revenons maintenant vers l'Espagne. Au moment où l'Inquisition est abolie (1834), la méfiance envers les juifs va de pair chez les conservateurs avec la détestation des libéraux et des francs-maçons.

En 1868, une révolution détrône la reine Isabelle II. Une nouvelle constitution est approuvée, qui reconnaît le catholicisme comme religion d'État, mais proclame la liberté de culte pour toutes les religions.

Les choses en restent là jusqu'en 1924, quand Primo de Rivera (coup d'État, 13 sept. 1923) assure les séfarades de la protection de l'Espagne, en particulier dans le domaine juridique. Par ailleurs, il accorde par décret la nationalité espagnole à tous les séfarades qui en feront la

France suivi de Sable et vent (Deuxième livre), éd., introd. et trad. de J. Issorel, Perpignan, Mare nostrum, 2009 [éd. bilingue esp.-fr.].

²² Salonique, appelée aujourd'hui Thessalonique.

demande auprès des consulats espagnols et pourront prouver leur ascendance espagnole jusqu'en 1492. Mais ils devront faire cette demande avant le 31 décembre 1930. Peu de séfarades répondent favorablement à l'offre du dictateur et beaucoup d'entre eux le regretteront amèrement quand commenceront les persécutions nazies en 1941.

En revanche, la constitution de la République, en 1931, réaffirme la liberté de culte (art. 3 : « L'État espagnol n'a pas de religion officielle »).

En 1936 éclate la guerre civile et très vite le général Franco s'impose comme le chef du camp nationaliste avant de devenir le dictateur que l'on sait de 1939 jusqu'à sa mort en 1975. L'Espagne franquiste était l'alliée de Mussolini et d'Hitler dont il n'est pas nécessaire de rappeler la politique féroce antisémite. Franco rencontre Hitler à Hendaye, le 23 octobre 1940. Prétextant l'état d'épuisement dans lequel se trouvait l'Espagne après 3 ans de guerre civile, Franco refuse d'entrer dans la guerre, mais envoie une division de 17.000 hommes, la *División Azul*, pour prêter main-forte aux troupes allemandes sur le front russe

D'autre part, voyant que la défaite de l'Allemagne nazie devenait de plus en plus probable à partir de 1942-1943, Franco tenait à s'assurer l'amitié des organisations juives américaines en vue de la reconstruction de l'Espagne, ravagée par trois ans de guerre civile. Il commençait aussi à donner des gages de bonne volonté aux alliés. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a jamais eu dans la législation espagnole de l'époque des lois de discrimination raciale et il n'y a jamais eu, comme en France, un Commissariat Général aux Questions juives. Enfin, beaucoup de juifs fuyant le nazisme trouvèrent refuge en Espagne ou transitèrent par ce pays, sans être inquiétés, avant de s'embarquer vers l'Afrique du Nord ou l'Amérique. Il y eut des exceptions, parmi lesquelles le philosophe Walter Benjamin, intercepté par la police espagnole à Port-Bou, où, craignant d'être livré aux autorités nazies, il se suicide le 26 septembre 1940.

Inversement, dans nombre de ses discours, Franco n'a cessé de dénoncer la conspiration juive contre l'Occident avec la complicité de la franc-maçonnerie et du communisme. Lors du défilé de la Victoire à Madrid, le 19 mai 1939, il stigmatise « l'esprit judaïque qui permet l'alliance du grand capital et du marxisme ».

Le *Fuero de los Españoles* [Charte des Espagnols = droits, libertés et devoirs], promulgué par Franco, le 17 juillet 1945, précise que le catholicisme est la religion d'État de l'Espagne, non sans ajouter qu'il est permis de pratiquer les autres religions mais de façon privée. En 1949, Franco fait un geste en faveur des juifs séfarades de Grèce et d'Égypte en leur accordant le statut de « citoyen espagnol résidant à l'étranger »²³.

Il y eut d'autres gestes de bonne volonté de Franco envers les séfarades. Ainsi, en 1970, quand éclata la guerre des Six Jours, l'Espagne aida les juifs d'Égypte à quitter le pays.

Mais ce furent surtout des diplomates espagnols, bouleversés par le drame atroce auquel ils assistaient, c'est-à-dire le départ des juifs vers les camps d'extermination, qui prirent de courageuses initiatives. En août 1941, Bernardo Roldán était consul d'Espagne à Paris. Quand il apprend que parmi les 7.000 juifs qui se trouvent au camp de Drancy, en partance pour les camps d'extermination, il y a 14 séfarades, il exige des autorités françaises qu'ils soient libérés, arguant du fait que ce sont des ressortissants espagnols. Le consul prend un grand

²³ La loi élaborée en 1967, pendant le régime de Franco donc, par le ministre de la Justice de l'époque, Ángel María Oriol, garantit la liberté religieuse en Espagne et la « profession privée ou publique de n'importe quelle religion » et accorde à la communauté israélite le statut d'association confessionnelle. Cette loi est un effet direct du Concile de Vatican II, et tout particulièrement de la déclaration *Dignitatis Humanae* (1965), signée par Paul VI, laquelle avait comme antécédent l'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII (1963). La Constitution démocratique de 1978 a, quant à elle, aboli la notion de religion d'État et donc confirmé la liberté de culte.

risque, car tous n'avaient pas acquis la nationalité espagnole. Si les autorités françaises avaient exigé des preuves, le consul Roldán aurait été en très mauvaise posture.

Le cas le plus extraordinaire fut celui de Sebastián Romero Radigales, consul d'Espagne à Athènes, qui était marié à une séfarade roumaine, et savait donc bien ce qui attendait les juifs, séfarades ou ashkénazes, que l'on arrêtaient et qui partaient vers les camps de la mort. Radigales ne pouvait pas à lui seul sauver tous les juifs, en revanche il intervint auprès des autorités allemandes pour que les quelque 500 séfarades enregistrés comme protégés soient considérés comme des ressortissants espagnols, mais les autorités allemandes exigèrent que ces 500 séfarades soient immédiatement transférés en Espagne. Le ministre des Affaires étrangères espagnol Francisco Gómez Jordana multiplia alors les difficultés pour retarder ce transfert, si bien que lorsqu'une solution fut enfin trouvée, les Allemands s'étaient lassés et avait envoyé les 500 séfarades au camp de Bergen-Belsen. Radigales ne renonça pas et, avec l'aide d'un autre diplomate en poste à Berlin, Federico Oliván, réussit à arracher les séfarades, qui n'étaient déjà plus que 365, du camp de Bergen-Belsen et à les rapatrier en Espagne²⁴.

Les consuls prirent de grands risques pour eux-mêmes et pour leurs carrières, quand ils délivrèrent aussi des passeports à des juifs ashkénazes, qui n'avaient donc aucun lien avec l'Espagne. Rappelons qu'il y avait avant la guerre 80.000 séfarades en Grèce : 50.000 moururent dans les camps d'extermination. Ils étaient 70.000 dans l'ex Yougoslavie : 50.000 ne revinrent jamais des camps. On pourrait allonger la liste.

Bartolomé Bennassar († 2018), avait recueilli le témoignage de l'un de ces anciens diplomates. Celui-ci lui avait confié que les consignes non écrites qu'il recevait de ses supérieurs de Madrid étaient très simples : « Nous fermons les yeux. Si les choses se passent bien, tant mieux pour vous ; si, en revanche, elles tournent mal, vous serez désavoué et sanctionné ».

C'est bien ce qui est arrivé à Aristides de Sousa Mendes, consul du Portugal à Bordeaux, qui a joué un rôle admirable en mai 1940 en sauvant de la déportation et de l'horreur des camps 10.000 juifs, mais aussi des communistes, des apatrides et autres « indésirables » (comme les appelait l'administration française de l'époque), en tout 30.000 personnes. Malgré les consignes de Salazar²⁵, il délivra à toutes ces personnes des visas pour le Portugal. Radié dès octobre 1940 par Salazar, il paya chèrement son action courageuse et mourut dans un total dénuement en 1954²⁶.

Revenons un instant sur les données contradictoires dont nous avons parlé, il y a quelques instants. D'une part, il est vrai que Franco n'a jamais livré de juifs à l'Allemagne nazie, comme l'a fait le gouvernement de Vichy. Il n'y a jamais eu en Espagne de rafle comme celle du Vél' d'hiv' de triste mémoire, jamais de camp d'internement comme celui de Drancy. De même les 14.000 juifs du Maroc espagnol n'ont jamais été inquiétés. On ne peut pas en dire

²⁴ Pareillement, les consuls Julio Palencia Álvarez et Ángel Sanz Briz en Bulgarie et en Hongrie sauvèrent la vie de quelques milliers de juifs, soit en obtenant leur entrée en Espagne, soit en les inscrivant sur des listes d'attente à l'émigration. Le dernier nommé, Sanz Briz, sauva à lui seul 1.898 séfarades de Hongrie grâce aux « lettres de protection » qu'il leur délivra, « sous le prétexte qu'ils avaient des parents en Espagne » (Bennassar, *Franco*, p. 161)

²⁵ Officiellement le Portugal était neutre pendant la Seconde Guerre mondiale.

²⁶ Le film *Le consul de Bordeaux* (2012) de João Correa et Francisco Manso fait revivre cet épisode extraordinaire. Voir https://www.lemonde.fr/shoah-les-derniers-temoins-racontent/article/2005/08/18/le-consul-qui-sauva-trente-mille-personnes_679757_641295.html. Rappelons aussi l'héroïque action du consul mexicain à Marseille Gilberto Bosques : Gérard Malgat (préface de Stéphane Hessel), *Gilberto Bosques : La diplomatie au service de la liberté, Paris-Marseille (1939-1942)*, Marseille, L'atinoir, 2013.

autant des juifs français vivant à cette époque au Maroc sous protectorat français, qui eurent à souffrir de la politique antisémite du gouvernement de Vichy.

D'autre part, le journal *El País* a publié, le 20 juin 2010, un document d'archives qui révèle que, en application d'une circulaire du 13 mai 1941, les autorités espagnoles avaient établi la liste de 6.000 « israélites nationaux ou étrangers » vivant sur le sol espagnol. Cette liste a été transmise à l'ambassade d'Allemagne de Madrid. L'information a été reprise par *Le Monde* et *Le Figaro*. En habile stratège, Franco avait, semble-t-il, gardé deux fers au feu et les juifs d'Espagne ont eu la chance que les choses tournent mal pour l'Allemagne nazie. Que serait-il advenu de ces quelques 6.000 juifs d'Espagne fichés, si les puissances de l'Axe, dont Franco s'était fait l'allié, avaient gagné la guerre ?

N'oublions pas non plus qu'un certain nombre de nazis et de collaborateurs français trouvèrent refuge en Espagne et y vécurent jusqu'à leur mort sans être jamais inquiétés, comme Louis Darquier de Pellepoix, commissaire général des Affaires juives à Vichy (Pérez, *Histoire...*, p. 316), inversement rappelons qu'en août 1945 l'Espagne livra Pierre Laval, qui s'était réfugié outre-Pyrénées, au gouvernement provisoire français, présidé par le général de Gaulle.

Rappelons que, convaincu par l'historien Jules Isaac²⁷, le pape Jean XXIII ordonna en 1959 que l'on supprimât dans les prières du Vendredi Saint celle concernant les juifs : *Oremus et pro perfidis Judaeis*, qui, du strict point de vue philologique signifiait : « les juifs qui s'écartent de la foi ». Mais, sauf par les bons latinistes, le terme « perfidis » était compris dans son sens actuel de « traître » « déloyal », « fourbe ».

Enfin, le 31 mars 1992, pour le 500^e anniversaire de l'expulsion des juifs, le roi Juan Carlos a été reçu solennellement à la synagogue de Madrid, en présence du président d'Israël Haïm Herzog. Cette synagogue avait été inaugurée quelques années auparavant, en 1968. C'était la première synagogue construite en Espagne depuis 1492.

En ce 500^e anniversaire de l'expulsion décidée par les Rois Catholiques, le roi n'a pas fait acte de repentance. Il a qualifié sa visite de « rencontre du roi avec les juifs espagnols » et n'a fait qu'une brève allusion au décret d'expulsion. En revanche, coiffé de la *kipa*, il a affirmé que « *Sefarad n'est plus une nostalgie, mais un foyer où l'on ne doit pas dire que les juifs se sentent comme chez eux, parce que les judéo-espagnols sont chez eux en Espagne* ».

Le président Herzog lui a répondu en qualifiant cette « rencontre » de « réconciliation entre le peuple juif et le peuple espagnol » et n'a pas manqué de rendre hommage à l'attitude de l'Espagne envers les juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, mais sans jamais nommer le général Franco. Un silence éloquent, car il ne pouvait s'agir d'un oubli.

En employant plusieurs fois le mot « réconciliation », le président Herzog faisait-il allusion aux « réconciliations » dont nous avons parlé tout à l'heure à propos de l'Inquisition, à la demande de pardon que faisaient les *convertos* pécheurs ? Herzog voulait-il dire avec ce mot « réconciliation », et non celui de « rencontre » comme le roi, qu'il considérait qu'implicitement l'Espagne se reconnaissait coupable ? On peut le penser, car on sait que le terme de « réconciliation » a fortement déplu aux autorités espagnoles.

Pour finir sur une note optimiste, je vous lis maintenant les paroles du prince Felipe, devenu depuis le roi Felipe VI, prononcées lors de la remise du Prix de la Concorde Prince des Asturies aux communautés séfarades en 1990 :

²⁷ Jules Isaac (1877-1933), coauteur, avec Albert Malet, des célèbres manuels d'histoire, usuellement appelés « Malet et Isaac ».

Après avoir loué la fidélité des judéo-espagnols à la terre d'Espagne, le prince a terminé son discours par ces mots : « *En tant qu'héritier de ceux qui, voici 500 ans, ont signé le décret d'expulsion, je vous reçois à présent les bras ouverts* ».

N.B. En Israël (10 millions d'habitants environ) on compte 45% de séfarades et de mizrahim (= juifs originaires des pays arabes musulmans), contre 44% d'ashkénazes.

Bibliographie sommaire :

Alberchi Fugueras, Ramón, *Guía de la judería de Girona*, Girona, Ajuntament de Girona, 2007.

Amelang, James S., *Historias paralelas. Judeoconvertos y moriscos en la España moderna*, Madrid, Akal, 2011.

Bennassar, Bartolomé et al., *L'Inquisition espagnole, XV^e-XIX^e siècles*, Paris, Hachette, 1979.

———, *Brève histoire de l'Inquisition. L'intolérance au service du pouvoir*, Monsempron-Libos, Éditions Fragile, 1999 (Guide aide-mémoire).

———, *Franco*, Paris, Perrin, 2002.

Catafau, Aymat et Fontaine, Denis, « Le *call* juif de Perpignan : nouveaux aperçus », *Revue des Études Juives*, 177/1-2, 2018, p. 95-154 ; version complétée dans *Archéo 66, Bulletin de l'AAPO*, 2019, p. 78-99. Vid. https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_2018_num_177_1_7013.

Pérez, Joseph, *L'Espagne des Rois Catholiques*, Paris, Bordas, 1971.

———, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996.

———, *Isabelle la Catholique, un modèle de chrétienté ?*, Paris, Payot, 2004.

———, *Los judíos en España*, Madrid, Marcial Pons, 2012.

Rémy, Isabelle et Catafau, Aymat, "Le *call* de Perpignan : bilan des données archéologiques », dans *Archéologie du Judaïsme en Europe*, P. Salmona, Ph. Blanchard et A. Sagasser dir., CNRS éditions, 2023, p. 179-192.

Suárez, Luis, *Isabel I reina*, Barcelona, Ariel, 2012.

Vassas, Claudine, « Objets rituels et rituels d'objet : le vacarme des Ténèbres », <https://books.openedition.org/pumi/40538?lang=fr>

Vidal, Pierre (1848-1929), *Les juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, Perpignan, Le Revenant, 2022 (éd. originale, 1887).